

Bruxelles, le 8 juillet 2015
(OR. en)

10471/15

FIN 479
PE-L 41

NOTE

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 – <i>Position du Conseil</i>

I. INTRODUCTION

Le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (**PB 2016**), proposé par la Commission européenne, s'établit à¹:

- 153 832 460 781 EUR en crédits d'**engagement**;
- 143 541 453 114 EUR en crédits de **paiement**.

Par rapport au budget 2015², ces montants représentent une diminution de 5,01 % en ce qui concerne les crédits d'engagement et une augmentation de 1,60 % en ce qui concerne les crédits de paiement.

¹ Montants incluant les crédits prévus pour des instruments spéciaux en dehors du cadre financier pluriannuel, ainsi que la lettre rectificative n° 1 au budget général pour l'exercice 2016.

² Budgets rectificatifs n°s 1/2015 à 5/2015 inclus.

II. APPROCHE SUIVIE

Le Comité budgétaire a procédé à l'examen du PB 2016 durant les mois de mai, juin et juillet 2015 sur la base des principes suivants:

- s'inscrire dans le cadre des orientations budgétaires définies pour le budget 2016 dans les conclusions du Conseil adoptées en février 2015¹;
- suivre une approche débouchant sur un budget respectant la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, et tenant également dûment compte des contraintes économiques et budgétaires actuelles dans les États membres;
- veiller à ce que les différentes priorités de l'Union européenne bénéficient d'un financement adéquat, en déterminant les crédits sur la base de l'exécution budgétaire passée et en cours et de capacités d'absorption réalistes;
- prévoir les crédits nécessaires pour respecter l'accord intervenu sur l'échéancier de paiement 2015-2016;
- respecter l'accord intervenu sur le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques;
- prévoir les crédits nécessaires pour la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen d'avril et de juin 2015 concernant des mesures dans le domaine de la migration;
- prévoir les crédits nécessaires pour permettre la mise en œuvre sans heurts des nouveaux programmes au cours de la troisième année du cadre financier pluriannuel 2014-2020;
- dégager des marges suffisantes sous les plafonds des rubriques et sous-rubriques du cadre financier pluriannuel, sauf en ce qui concerne la sous-rubrique 1b et la rubrique 3, afin de pouvoir faire face à des situations imprévues;

¹ Doc. 5310/15.

- conserver une maîtrise rigoureuse des crédits de paiement pour toutes les rubriques et sous-rubriques du CFP et créer une marge suffisante pour faire face à des événements imprévus, ce qui entraîne une diminution des crédits de paiement, en particulier pour les sous-rubriques 1a et 1b et les rubriques 2 et 4. Un projet de déclaration du Conseil sur les crédits de paiement figure à l'ANNEXE II.

En ce qui concerne les *dépenses administratives* des institutions, le Comité budgétaire a rappelé qu'il importait de limiter l'augmentation pour l'exercice 2016 et de réduire les effectifs conformément à l'objectif d'une diminution de 5 % au cours de la période 2013-2017 fixé dans l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière¹. Un projet de déclaration du Conseil sur la réduction de 5 % du personnel figure à l'ANNEXE II.

Le Comité budgétaire a procédé à l'examen des budgets administratifs des institutions sur la base des éléments suivants:

- conserver une maîtrise rigoureuse du volume des dépenses administratives des institutions, conformément à l'approche suivie par les États membres pour leurs fonctions publiques respectives;
- fixer au niveau approprié le budget administratif de chaque institution, en tenant compte de ses spécificités et de ses besoins réels et justifiés;
- procéder à des réductions ciblées et augmenter l'abattement forfaitaire standard sur les salaires pour certaines institutions et certains offices, en tenant compte de leur exécution budgétaire passée et en cours et de leurs taux de vacance;
- appliquer la proposition de la Commission visant à réduire les effectifs de 1 % par an à partir de 2013.

Cette approche se traduirait par un niveau de dépenses administratives approprié pour assurer le bon fonctionnement des institutions.

Le Comité budgétaire a également axé ses travaux sur les dépenses d'appui administratif liées aux programmes opérationnels et sur les crédits destinés aux *agences exécutives*. À cet égard, il est suggéré de procéder à des réductions ciblées en se fondant sur les mêmes principes que ceux suivis pour les dépenses administratives des institutions.

¹ JO C 373 du 20.12.2013, p. 1.

En ce qui concerne les *agences décentralisées*, il est suggéré de réduire le niveau général des contributions du budget de l'Union de 5,1 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 5,3 millions d'EUR en crédits de paiement. Les agences ayant atteint leur vitesse de croisière, pour lesquelles les contributions du budget de l'Union ont augmenté par rapport à leur budget de 2015, seraient affectées par ces réductions. Le Comité budgétaire a estimé que, pour ces agences, les capacités d'absorption seront inférieures aux prévisions de la Commission.

III. RÉSULTATS DES TRAVAUX¹

Sur la base de l'approche indiquée ci-dessus, le Comité budgétaire est parvenu à un accord sur la position du Conseil sur le PB 2016 qui se monterait à²:

- 153 268 844 759 EUR en crédits d'**engagement**;
- 142 119 617 807 EUR en crédits de **paiement**.

Par rapport au budget 2015³, ces montants représenteraient une diminution de 5,36 % des crédits d'engagement et une augmentation mineure de 0,59 % des crédits de paiement.

À cet égard, le Comité budgétaire suggère les modifications suivantes au budget 2016⁴:

¹ On trouvera à l'ANNEXE IV un tableau résumant les résultats des travaux.

² Montants incluant les crédits prévus pour des instruments spécifiques en dehors du cadre financier pluriannuel, ainsi que la lettre rectificative n° 1 au budget général pour l'exercice 2016.

³ Budgets rectificatifs n^{os} 1/2015 à 5/2015 inclus.

⁴ Les résultats détaillés de l'examen figurent aux addenda 1 à 6 du présent document relatifs aux différents domaines politiques.

1. **Croissance intelligente et inclusive** (rubrique 1 du cadre financier pluriannuel)

a) **Compétitivité pour la croissance et l'emploi** (sous-rubrique 1a du cadre financier pluriannuel)

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de 140,9 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2016 pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques, y compris les dépenses d'appui administratif;
- cela comprend l'utilisation de la marge globale pour les engagements pour un montant de 543,0 millions d'EUR au titre de cette sous-rubrique, comme proposé dans la lettre rectificative n° 1/2016;
- fixer le niveau des crédits de paiement en réduisant d'un montant total de 435,4 millions d'EUR les crédits demandés dans le PB 2016, dont 110,0 millions d'EUR dans le domaine des grands projets d'infrastructures, 219,1 millions d'EUR en ce qui concerne le cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation, 13,7 millions d'EUR dans l'emploi et l'innovation sociale, 26,5 millions d'EUR dans le domaine Douane, Fiscalis et lutte contre la fraude, 21,4 millions d'EUR en ce qui concerne le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, 5,0 millions d'EUR pour les projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique, 17,5 millions d'EUR pour les actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission et 18,0 millions d'EUR dans d'autres programmes;
- les montants mentionnés ci-dessus tiennent également compte des réductions opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées, d'un montant total de 4,0 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 4,1 millions d'EUR en crédits de paiement au titre de cette sous-rubrique;
- la marge disponible au titre de la sous-rubrique 1a s'élèverait à 229,5 millions d'EUR.

b) **Cohésion économique, sociale et territoriale** (sous-rubrique 1b du cadre financier pluriannuel)

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de 3,1 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2016 pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques liées aux dépenses d'appui administratif au titre de cette sous-rubrique;
- fixer le niveau des crédits de paiement en réduisant d'un montant total de 220,1 millions d'EUR les crédits demandés dans le PB 2016 pour les programmes relevant de la nouvelle période de programmation, en particulier dans les domaines des régions en transition (-5,1 millions d'EUR), de la compétitivité, des régions plus développées (-109,7 millions d'EUR), du Fonds de cohésion (-42,2 millions d'EUR), de la coopération territoriale européenne (-43,5 millions d'EUR) et de l'assistance technique et des actions innovantes (-19,6 millions d'EUR);
- la marge disponible au titre de la sous-rubrique 1b s'élèverait à 18,5 millions d'EUR.

2. **Croissance durable: ressources naturelles** (rubrique 2 du cadre financier pluriannuel)¹

- réduire le niveau des crédits d'engagement demandés dans le PB 2016 de 199,9 millions d'EUR sur les lignes budgétaires relatives aux dépenses d'appui administratif, sur les lignes de dépenses de soutien du marché et les lignes opérationnelles au titre du Fonds européen agricole de garantie, du Fonds européen agricole pour le développement rural, du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et du programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE);

¹ Un examen plus approfondi de la proposition sera effectué dans le cadre de la lettre rectificative annuelle actualisant l'estimation des besoins et des crédits pour les dépenses agricoles.

- fixer le niveau des crédits de paiement en réduisant d'un montant total de 251,1 millions d'EUR les crédits demandés dans le PB 2016, dont 198,9 millions d'EUR en ce qui concerne le Fonds européen agricole de garantie, 45,6 millions d'EUR en ce qui concerne le Fonds européen agricole pour le développement rural, 4,5 millions d'EUR en ce qui concerne le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et 2,1 millions d'EUR en ce qui concerne le programme LIFE;
- les montants mentionnés ci-dessus tiennent également compte des réductions opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées, soit un montant supplémentaire de 0,05 million d'EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de cette rubrique;
- la marge disponible au titre de la rubrique 2 s'élèverait à 1 317,5 millions d'EUR.

3. Sécurité et citoyenneté (rubrique 3 du cadre financier pluriannuel)

- établir le niveau des crédits d'engagement en réduisant de 25,1 millions d'EUR au total les crédits demandés dans le PB 2016 pour un certain nombre de lignes budgétaires concernant les dépenses d'appui administratif (-0,2 million d'EUR) et les dépenses opérationnelles pour les nouveaux programmes (-23,8 millions d'EUR);
- établir le niveau des crédits de paiement, notamment en réduisant de 33,6 millions d'EUR au total les crédits demandés dans le PB 2016 pour un certain nombre de lignes budgétaires concernant les dépenses d'appui administratif (-0,2 million d'EUR) et les dépenses opérationnelles pour les nouveaux programmes (-32,3 millions d'EUR);
- les montants mentionnés ci-dessus tiennent également compte des réductions opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées, soit 1,1 million d'EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de cette rubrique;

- la marge au titre de la sous-rubrique 3 est égale à zéro et est laissée telle quelle;
- dès lors, l'instrument de flexibilité est mobilisé à hauteur de 98,9 millions d'EUR en crédits d'engagement¹.

4. **L'Europe dans le monde** (rubrique 4 du cadre financier pluriannuel)

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de 163,4 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2016 pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques;
- fixer le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2016 d'un montant total de 450,4 millions d'EUR, dont 119,1 millions d'EUR en ce qui concerne l'instrument d'aide de préadhésion, 100,3 millions d'EUR en ce qui concerne l'Instrument européen de voisinage, 143,0 millions d'EUR en ce qui concerne l'instrument de financement de la coopération au développement, 11,0 millions d'EUR en ce qui concerne l'instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers, 25,1 millions d'EUR en ce qui concerne l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme; 44,1 millions d'EUR en ce qui concerne l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, 2,3 millions d'EUR en ce qui concerne l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire, 0,05 million d'EUR en ce qui concerne l'initiative des volontaires de l'aide de l'UE et 5,6 millions d'EUR dans d'autres actions et programmes;
- la marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élèverait à 424,7 millions d'EUR.

¹ Ce montant sert à compléter le financement de la relocalisation temporaire et exceptionnelle sur deux ans, depuis l'Italie et la Grèce, États membres situés en première ligne, vers d'autres États membres, de 40 000 personnes ayant manifestement besoin d'une protection internationale, en attendant l'adoption rapide des instruments nécessaires à la lumière des conclusions du Conseil européen de juin 2015, et notamment leur point 4 a) et b).

5. **Administration** (rubrique 5 du cadre financier pluriannuel)

Un tableau récapitulatif des crédits suggérés figure à l'ANNEXE V.

a) **Section I - Parlement européen**

En ce qui concerne le Parlement européen, il est suggéré d'approuver le PB 2016 (Section I) en l'état.

b) **Section II - Conseil européen et Conseil**

Pour le budget du Conseil européen et du Conseil, une enveloppe globale de 545 054 000 EUR est suggérée, ce qui représente une augmentation de 0,6 % par rapport au budget 2015.

Compte tenu du taux actuel de vacance, il est suggéré de maintenir l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 5,5 %, comme proposé dans le PB 2016.

c) **Section III - Commission**

Il est suggéré d'établir une enveloppe globale de 3 306,3 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 3 307,8 millions d'EUR en crédits de paiement pour les dépenses administratives de la Commission (y compris l'OP, l'OLAF, l'EPSO, le PMO, l'OIB et l'OIL), ce qui représente une augmentation de 1,06 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à des réductions ciblées en appliquant une diminution spécifique aux crédits liés aux fonctionnaires de l'institution affectés temporairement dans des administrations nationales, des organisations internationales ou dans des institutions ou entreprises publiques ou privées (-50 000 EUR), aux agents contractuels (-1 000 000 EUR), aux frais de recrutement (-372 250 EUR), aux locations et achats (-1 167 000 EUR), aux immeubles (-1 750 000 EUR), à la sécurité (-2 559 750 EUR), aux frais de missions et de représentation (-46 000 EUR) et à l'équipement général, les véhicules et le mobilier (-11 000 EUR). Ces montants incluent 25 % des crédits prévisionnels demandés pour couvrir une éventuelle détérioration du taux de change de l'euro.

Les 75 % restants des montants estimatifs prévus pour couvrir une éventuelle détérioration du taux de change ont été placés dans une réserve: frais de recrutement (66 750 EUR), locations et achats (1 251 000 EUR), sécurité (179 250 EUR), missions et représentation (138 000 EUR) et équipement général, véhicules et mobilier (33 000 EUR).

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 4,3 % pour les services centraux de la Commission (-10 750 064 EUR). Pour les délégations, l'abattement forfaitaire standard a été maintenu à 5,9 %, comme proposé dans le PB 2016.

Une enveloppe globale de 1 812,6 millions d'EUR est suggérée pour les pensions et les écoles européennes, ce qui représente une augmentation de 5,43 % par rapport au budget 2015.

Office des publications (OP)

Une enveloppe globale de 78 948 564 EUR est suggérée pour le budget de l'OP, ce qui représente une diminution de 1,12 % par rapport au budget 2015.

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 4,8 % (-302 636 EUR).

Office européen de lutte antifraude (OLAF)

Une enveloppe globale de 58 699 020 EUR est suggérée pour le budget de l'OLAF, ce qui représente une augmentation de 1,65 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à des réductions ciblées en appliquant une baisse spécifique aux crédits liés aux fonctionnaires et agents temporaires (-130 000 EUR).

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 2,1 % (-225 980 EUR).

Office européen de sélection du personnel (EPSO)

Une enveloppe globale de 26 270 505 EUR est suggérée pour le budget de l'EPSO, ce qui représente une diminution de 1,42 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à des réductions ciblées en appliquant une baisse spécifique aux crédits liés aux fonctionnaires et agents temporaires (-90 000 EUR).

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 0,7 % (-69 495 EUR).

Office de gestion et de liquidation des droits individuels (PMO)

Une enveloppe globale de 37 297 740 EUR est suggérée pour le budget du PMO, ce qui représente une augmentation de 0,74 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à des réductions ciblées en appliquant une baisse spécifique aux crédits liés aux fonctionnaires et agents temporaires (-130 000 EUR).

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 2,9 % (-92 260 EUR).

Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles (OIB)

Une enveloppe globale de 68 105 934 EUR est suggérée pour le budget de l'OIB, ce qui représente une diminution de 0,62 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à des réductions ciblées en appliquant une baisse spécifique aux crédits liés aux fonctionnaires et agents temporaires (-150 000 EUR).

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 1,8 % (-184 066 EUR).

Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg (OIL)

Une enveloppe globale de 23 442 497 EUR est suggérée pour le budget de l'OIL, ce qui représente une diminution de 2,66 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à des réductions ciblées en appliquant une baisse spécifique aux crédits liés aux fonctionnaires et agents temporaires (-150 000 EUR).

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 1,4 % (-65 503 EUR).

d) Section IV - Cour de justice de l'Union européenne

Une enveloppe globale de 375 893 000 EUR¹ est suggérée pour le budget de la Cour de justice, ce qui représente une augmentation de 5,27 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à une réduction ciblée en appliquant une baisse spécifique aux crédits liés à la sécurité et surveillance des immeubles (-440 000 EUR).

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 3,2 % (-1 554 000 EUR).

e) Section V - Cour des comptes

Une enveloppe globale de 134 362 100 EUR est suggérée pour le budget de la Cour des comptes, ce qui représente une augmentation de 1,10 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à des réductions ciblées en appliquant une baisse spécifique aux crédits liés aux autres agents (-150 000 EUR), aux stages et échanges de personnel (-58 000 EUR), aux missions (-200 000 EUR), aux consultations, études et enquêtes de caractère limité (-100 000 EUR), aux dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage (-18 000 EUR) et aux publications de caractère général (-74 000 EUR).

¹ Ce montant tient compte de la contribution de 21 000 EUR de l'institution aux écoles européennes agréées (type 2).

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 3,465 % (-525 000 EUR).

f) Section VI - Comité économique et social européen

Une enveloppe globale de 129 867 150 EUR est suggérée pour le budget du Comité économique et social européen, ce qui représente une augmentation de 0,63 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à une réduction ciblée en appliquant une baisse spécifique aux crédits liés aux frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes (-55 000 EUR).

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 5,0 % (-249 325 EUR).

g) Section VII - Comité des régions

Une enveloppe globale de 89 968 203 EUR est suggérée pour le budget du Comité des régions, ce qui représente une augmentation de 1,24 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à une réduction ciblée en appliquant une baisse spécifique aux crédits liés à la sécurité et surveillance des immeubles (-200 000 EUR).

Compte tenu du taux actuel de vacance, il est suggéré de maintenir l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 6,0 %, comme proposé dans le PB 2016.

h) Section VIII - Médiateur européen

Une enveloppe globale de 10 523 951 EUR¹ est suggérée pour le budget du médiateur européen, ce qui représente une augmentation de 1,72 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à des réductions ciblées en appliquant une diminution spécifique aux crédits liés aux autres agents (-20 000 EUR), aux stages, subventions et échanges de fonctionnaires (-30 000 EUR), et à l'achat, entretien et maintenance des équipements et des logiciels, et travaux connexes (-50 000 EUR).

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 0,7 % (-35 000 EUR).

i) Section IX - Contrôleur européen de la protection des données

Une enveloppe globale de 9 153 043 EUR est suggérée pour le budget du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), ce qui représente une augmentation de 3,03 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à des réductions ciblées en appliquant une diminution spécifique des crédits liés aux frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires (-20 000 EUR), à l'équipement (-15 000 EUR), aux frais de traduction et d'interprétation (-50 000 EUR) et aux dépenses de publication et d'information (-15 000 EUR).

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 0,7 % (-35 000 EUR).

¹ Ce montant tient compte de la contribution de 275 000 EUR de l'institution aux écoles européennes agréées (type 2).

j) Section X - Service européen pour l'action extérieure

Une enveloppe globale de 625 663 750 EUR est suggérée pour le budget du Service européen pour l'action extérieure, ce qui représente une augmentation de 3,79 % par rapport au budget 2015.

Il est suggéré de procéder à des réductions ciblées en appliquant une diminution spécifique aux crédits liés à la cryptographie et technologies de l'information et de la communication hautement classifiées (-1 593 000 EUR), à la sécurité des technologies de l'information et de la communication jusqu'au niveau "Restreint UE" (-700 000 EUR), au personnel externe et prestations externes (-1 120 250 EUR), aux autres dépenses relatives au personnel (-203 000 EUR), aux immeubles et frais accessoires (-2 968 750 EUR) et aux autres dépenses de fonctionnement administratif (-427 250 EUR). Ces montants incluent 25 % des crédits prévisionnels demandés pour couvrir une éventuelle détérioration du taux de change de l'euro.

Les 75 % restants des montants estimatifs prévus pour couvrir une éventuelle détérioration du taux de change ont été placés dans une réserve: personnel externe et prestations externes (3 360 750 EUR), autres dépenses relatives au personnel (609 000 EUR), immeubles et frais accessoires (8 906 250 EUR) et autres dépenses de fonctionnement administratif (1 281 750 EUR).

Compte tenu du taux de vacance actuel, il est suggéré de fixer l'abattement forfaitaire standard sur les salaires à 5,0 % (-490 000 EUR) au siège et à 3,0 % (-462 000 EUR) dans les délégations.

La marge disponible au titre de la rubrique 5 s'élèverait à 605,5 millions d'EUR.

6. Effectifs

En ce qui concerne les effectifs, il est suggéré d'accepter les tableaux des effectifs figurant dans le PB 2016, tels qu'ils ont été proposés par la Commission.

7. Recettes

En ce qui concerne les recettes, il est suggéré d'accepter le PB 2016 une fois qu'il aura été procédé aux adaptations techniques découlant des modifications apportées aux dépenses dans la position du Conseil.

8. Nomenclature

En ce qui concerne la nomenclature, il est suggéré d'accepter le PB 2016 tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2016.

9. Bases juridiques

Une attention particulière est portée au respect des dispositions de l'Accord interinstitutionnel en ce qui concerne les bases juridiques.

10. Fiches de programme

Les fiches de programme présentées par la Commission font l'objet d'une attention particulière.

IV. CONCLUSION

Le Comité des représentants permanents est invité:

- à recommander au Conseil:
 - de confirmer les résultats des travaux tels qu'ils figurent dans le présent document;
 - d'adopter la position du Conseil telle qu'elle figure dans le présent document;
 - de charger la présidence de transmettre la position du Conseil, accompagnée de l'exposé des motifs, au Parlement européen, conformément à l'article 314, paragraphe 3, du TFUE, et d'approuver à cet effet le projet de lettre figurant à l'ANNEXE III;
 - de faire inscrire à son procès-verbal les déclarations figurant à l'ANNEXE II;
 - de faire publier au *Journal officiel de l'Union européenne* la position du Conseil, dont le texte figure à l'ANNEXE I.
- à marquer son accord, à l'unanimité, sur le recours à la procédure écrite à cette fin.

DÉCISION DU CONSEIL

**PORTANT ADOPTION DE LA POSITION DU CONSEIL SUR LE PROJET DE BUDGET
GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE POUR L'EXERCICE 2016**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, paragraphe 3, en liaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 25 juin 2015, la Commission a présenté une proposition contenant le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016¹.
- (2) Le 26 juin 2015, la Commission a présenté la lettre rectificative n° 1 au projet de budget général pour l'exercice 2016².
- (3) Le Conseil a examiné la proposition de la Commission en vue de définir une position conforme, en ce qui concerne les recettes, à la décision 2007/436/CE, Euratom du Conseil du 7 juin 2007 relative au système des ressources propres des Communautés européennes³ et, en ce qui concerne les dépenses, au règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020⁴,

¹ COM(2015) 300 final.

² COM(2015) 317 final.

³ JO L 163 du 23.6.2007, p. 17.

⁴ JO L 347 du 20.12.2013, p. 884.

DÉCIDE:

Article unique

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 le 4 septembre 2015.

Le texte intégral peut être consulté ou téléchargé sur le site web du Conseil à l'adresse suivante:
<http://www.consilium.europa.eu/>

Fait à Bruxelles, le 4 septembre 2015.

Par le Conseil
Le président

PROJETS DE DÉCLARATIONS À INSCRIRE AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL

A. PROJETS DE DÉCLARATIONS DU CONSEIL

1. Projet de déclaration du Conseil sur les crédits de paiement

"Le Conseil examinera attentivement la lettre rectificative portant sur l'agriculture (en incluant les informations relatives aux recettes affectées) afin d'évaluer le niveau adéquat des ressources devant figurer au budget 2016 au titre de la rubrique 2 (*Croissance durable: ressources naturelles*).

Conformément à la déclaration commune relative à un échéancier de paiement 2015-2016¹, le Conseil demande à la Commission d'examiner minutieusement la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020. À cette fin, il invite la Commission à présenter en temps utile des chiffres actualisés concernant la situation et les estimations relatives aux crédits de paiement en 2016 en vue de permettre à l'autorité budgétaire d'arrêter les décisions nécessaires en temps voulu pour des besoins justifiés."

2. Projet de déclaration du Conseil sur la réduction de 5 % du personnel

"Le Conseil rappelle que le Parlement européen, le Conseil et la Commission sont convenus d'une réduction progressive de 5 % des effectifs figurant dans le tableau des effectifs à la date du 1^{er} janvier 2013, qui devrait être effectuée entre 2013 et 2017, ainsi que le prévoit, au point 27, l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière.

¹ Doc. 9115/15 FIN 369.

Le Conseil prend note du suivi effectué par la Commission concernant les progrès qui ont déjà été enregistrés à ce jour, en ce qui concerne l'objectif de réduction de 5 % du personnel, dans un certain nombre d'institutions, d'organes et d'agences. Il demande à l'ensemble des institutions et organes de continuer de mettre en œuvre la réduction d'effectifs restant à accomplir jusqu'à la fin de la période de cinq ans 2013-2017, comme indiqué dans le tableau figurant à l'annexe 1. Il invite la Commission à fournir également à cette occasion des données globales comparables pour les agences décentralisées et exécutives.

Le Conseil rappelle que l'échéance fixée pour la mise en œuvre complète de la réduction des effectifs de 5 % approche. Il engage dès lors vivement les institutions qui sont en retard à cet égard à redoubler d'efforts afin d'atteindre cet objectif d'ici 2017.

Le Conseil souligne en outre l'importance d'un suivi attentif des crédits en ce qui concerne toutes les catégories de personnel externe, en gardant à l'esprit la capacité supplémentaire résultant de l'augmentation du temps de travail à 40 heures par semaine. Il salue l'aperçu des données consolidées relatives à tout le personnel externe employé par l'Union, que la Commission présente à l'annexe 2, conformément à l'article 38, paragraphe 3, point b), du règlement financier. Il invite la Commission à continuer de fournir ces informations à l'autorité budgétaire lors de la présentation des projets de budget pour les exercices futurs.

Le Conseil souligne que les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de réduction du personnel de 5 % devraient permettre aux institutions de réaliser des économies dans leurs dépenses de fonctionnement administratif."

POSTES FIGURANT AU TABLEAU DES EFFECTIFS - TOUTES INSTITUTIONS										
Évolution à ce jour au regard de l'objectif de réduction de 5 % sur 5 ans 2013-2017										
Institutions	Budget 2012 ¹	Objectif de réduction 2013-2017 -5%	Objectif annuel de référence ² -1%	Mise en œuvre de la réduction des postes ³					Écart restant par rapport à l'objectif de -5 %	
				2013	2014	2015	2016	Total	Postes	Points %
Parlement européen	6 618	-331	-66	59	-17	-47	-9	-14	317	4,8%
Conseil européen et Conseil	3 136	-157	-31	-46	-42	-22	-32	-142	15	0,5%
Commission	25 073	-1 254	-251	-250	-250	-263	-252	-1015	239	1,0%
Cour de justice de l'Union européenne	1 952	-98	-20	-20	-20	-7	-20	-67	31	1,6%
Cour des comptes	885	-44	-9	-9	-9	-9	-9	-36	8	0,9%
Comité économique et social européen	685	-34	-7	-7	-7	-7	-7	-28	6	0,9%
Comité des régions	500	-25	-5	-	-5	-5	-7	-17	8	1,6%
Médiateur européen	64	-3 ⁴	-1	-	-	-1	-1	-2	1	1,9%
Contrôleur européen de la protection des données	43	-2 ⁴	-	-	-	-1	-1	-2	0	0,3%
Service européen pour l'action extérieure	1 679	-84	-17	-	-17	-17	-17	-51	33	2,0%
TOTAL institutions	40 635	-2 032	-407	-273	-367	-379	-355	-1 374	658	1,6%

¹ Emplois 2012 autorisés, hors emplois liés à l'élargissement à la Croatie (140 postes) avec les ajustements suivants:

- 60 postes ont été ajoutés au Parlement européen et ôtés au Comité économique et social européen (-36) et au Comité des régions (-24) afin de refléter l'incidence de l'accord de coopération signé par ces institutions le 5 février 2014;
- 10 postes ont été transférés du Conseil au SEAE en 2014;
- 2 postes ont été transférés du SEAE à la Commission (PMO) en 2014;
- 1 poste a été transféré de la Cour des comptes à la Commission (PMO) en 2015;
- 1 poste a été transféré du Conseil au SEAE en 2015;
- 6 postes ont été transférés du Conseil à la Commission (PMO) en 2015;
- 2 postes seront transférés du Parlement européen à la Commission en 2016;
- 1 poste sera transféré de la Cour des comptes à la Commission en 2016.

² Projection linéaire sur 5 ans à 1 % par an, chiffres arrondis.

³ Sources: budgets approuvés 2013, 2014 et 2015 (y compris budgets rectificatifs), projet de budget 2016.

⁴ D'ici fin 2017, le Médiateur européen et le Contrôleur européen de la protection des données devraient respectivement réduire de 3 et 2 les postes dont ils disposent.

ÉVOLUTION DU PERSONNEL EXTERNE DANS TOUTES LES INSTITUTIONS 2012-2016																
Institution	B2012		B2013		B2014		B2015		PB2016		Évolution 2016/2015			Évolution 2016/2012		
	En Mio EUR	ETP	EUR	ETP	% ETP	EUR	ETP	% ETP								
Parlement européen	220,9	6 675	217,7	6 854	231,0	7 515	237,3	7 253	253,8	7 824	7,0%	571	7,9%	14,9%	1 149	17,2%
Conseil européen et Conseil	8,9	220	10,7	240	9,9	234	10,2	234	10,2	234	0,6%	0	0,0%	15,1%	14	6,4%
Commission	452,6	8 570	455,5	8 412	448,9	8 313	449,2	8 162	454,0	8 040	1,1%	-123	-1,5%	0,3%	-530	-6,2%
Cour de justice de l'Union européenne	5,2	142	6,1	158	6,2	163	6,4	171	6,7	177	4,9%	6	3,6%	29,9%	36	25,1%
Cour des comptes	3,5	77	3,5	74	3,4	69	3,5	71	3,9	76	10,7%	5	7,7%	9,7%	-1	-1,2%
Comité économique et social européen	2,7	51	2,7	50	2,5	47	2,6	47	2,5	46	-1,4%	-1	-2,6%	-6,7%	-5	-9,4%
Comité des régions	2,6	88	2,6	88	2,5	88	2,5	55	2,7	59	7,6%	4	7,7%	3,0%	-29	-33,0%
Médiateur européen	0,2	4	0,3	6	0,4	9	0,5	10	0,5	11	4,8%	1	5,0%	143,8%	7	162,5%
Contrôleur européen de la protection des données	0,3	7	0,4	8	0,4	8	0,4	9	0,4	9	4,9%	0	0,0%	40,8%	2	28,9%
Service européen pour l'action extérieure	79,2	1 816	83,1	1 853	80,6	1 894	81,3	1 828	85,9	1 760	5,6%	-68	-3,7%	8,5%	-56	-3,1%
Total institutions	776,1	17 649	782,6	17 743	785,7	18 338	793,8	17 840	820,6	18 235	3,4%	396	2,2%	5,7%	586	3,3%

B. DÉCLARATION UNILATÉRALE

Déclaration unilatérale de Chypre

"Concernant la ligne budgétaire 13 07 01 de la "rubrique 4: L'Europe dans le monde - Instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque et modifiant le règlement (CE) n° 2667/2000 relatif à l'Agence européenne pour la reconstruction", Chypre tient à réitérer sa demande et son soutien résolu en faveur d'une augmentation des crédits affectés à l'objectif "Réconciliation et instauration d'un climat de confiance". Au titre de cet objectif, le maintien d'un niveau de financement inchangé par rapport aux années précédentes afin de soutenir le travail humanitaire du Comité des personnes disparues (CPD) est absolument vital et revêt une importance politique majeure dans le cadre des efforts visant à promouvoir la réunification de Chypre."

PROJET DE LETTRE

du: Président du Conseil

au: Président du Parlement européen

Monsieur le Président,

Veillez trouver, dans un document séparé, la position du Conseil concernant le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016, adopté par le Conseil.

(formule de politesse)

**VENTILATION PAR RUBRIQUE POUR "TOTAL DES DÉPENSES" DANS LES RUBRIQUES DU CADRE FINANCIER
PLURIANNUEL**

	Description	1		2		2/1		3		4		4-1		4/1	
		Budget 2015 (BR n° 1/2015 à 5/2015 inclus)		PB 2016 (y compris LR n° 1/2016)		Différence (%)		Modifications du Conseil concernant le PB 2016 (y comp. LR 1/2016)		Position du Conseil sur le PB 2016 (y comp. LR 1/2016)		Différence (montant)		Différence (%)	
		c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p
1	Croissance intelligente et inclusive	77 954 679 684	66 853 308 910	69 743 081 847	66 578 193 962	-10,53%	-0,41%	- 143 997 887	- 655 511 089	69 599 083 960	65 922 682 873	-8 355 595 724	- 930 626 037	-10,72%	-1,39%
	<i>marge globale pour engagements</i>			543 000 000					543 000 000						
	<i>plafond</i>			69 304 000 000					69 304 000 000						
	<i>marge</i>			103 918 153					247 916 040						
1.a	Compétitivité pour la croissance et l'emploi	17 551 688 425	15 728 578 894	18 921 431 584	17 518 123 082	+7,80%	+11,38%	- 140 897 887	- 435 411 089	18 780 533 697	17 082 711 993	+1 228 845 272	+1 354 133 099	+7,00%	+8,61%
	<i>marge globale pour engagements</i>			543 000 000					543 000 000						
	<i>plafond</i>			18 467 000 000					18 467 000 000						
	<i>marge</i>			88 568 416					229 466 303						
1.b	Cohésion économique, sociale et territoriale	60 402 991 259	51 124 730 016	50 821 650 263	49 060 070 880	-15,86%	-4,04%	- 3 100 000	- 220 100 000	50 818 550 263	48 839 970 880	-9 584 440 996	-2 284 759 136	-15,87%	-4,47%
	<i>plafond</i>			50 837 000 000					50 837 000 000						
	<i>marge</i>			15 349 737					18 449 737						
2	Croissance durable: ressources naturelles	63 901 960 185	55 998 594 804	63 104 378 823	55 865 891 958	-1,25%	-0,24%	- 199 913 118	- 251 136 601	62 904 465 705	55 614 755 357	-997 494 480	- 383 839 447	-1,56%	-0,69%
	<i>plafond</i>			64 262 000 000					64 262 000 000						
	<i>marge</i>			1 157 621 177					1 357 534 295						
	Dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — dépenses relatives au marché et paiements directs	43 455 780 762	43 447 624 585	42 867 624 128	42 859 334 601	-1,35%	-1,35%	- 198 936 689	- 198 936 689	42 668 687 439	42 660 397 912	- 787 093 323	- 787 226 673	-1,81%	-1,81%
	<i>sous-plafond</i>			44 624 000 000					44 624 000 000						
	<i>transfert net entre le feaga et le feader</i>			- 674 000 000					- 674 000 000						
	<i>exclu lors du calcul de la sous-marge (1)</i>			- 718 000					- 718 000						
	<i>sous-marge</i>			1 081 657 872					1 280 594 561						
3	Sécurité et citoyenneté	2 432 848 847	1 929 165 795	2 669 966 698	2 258 959 739	+9,75%	+17,10%	- 25 111 438	- 33 594 038	2 644 855 260	2 225 365 701	+ 212 006 413	+ 296 199 906	+8,71%	+15,35%
	<i>instrument de flexibilité (3)</i>			123 966 698				- 25 111 438		98 855 260					
	<i>plafond</i>			2 546 000 000					2 546 000 000						
	<i>marge</i>			0				- 25 111 438		0					
4	L'Europe dans le monde	8 410 899 029	7 422 489 907	8 881 729 361	9 539 215 403	+5,60%	+28,52%	-163 440 000	- 450 440 000	8 718 289 361	9 088 775 403	+ 307 390 332	+1 666 285 496	+3,65%	+22,45%
	<i>plafond</i>			9 143 000 000					9 143 000 000						
	<i>marge</i>			261 270 639					424 710 639						
5	Administration	8 660 469 063	8 658 756 179	8 908 692 052	8 910 192 052	+2,87%	+2,90%	- 31 153 579	- 31 153 579	8 877 538 473	8 879 038 473	+ 217 069 410	+ 220 282 294	+2,51%	+2,54%
	<i>plafond</i>			9 483 000 000					9 483 000 000						
	<i>marge</i>			574 307 948					605 461 527						

Description	1		2		2/1		3		4		4-1		4/1	
	Budget 2015 (BR n° 1/2015 à 5/2015 inclus)		PB 2016 (y compris LR n° 1/2016)		Différence (%)		Modifications du Conseil concernant le PB 2016 (y comp. LR 1/2016)		Position du Conseil sur le PB 2016 (y comp. LR 1/2016)		Différence (montant)		Différence (%)	
	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p
Dont: Dépenses administratives des institutions	6 941 188 663	6 939 475 779	7 096 096 572	7 097 596 572	+2,23%	+2,28%	- 31 153 579	- 31 153 579	7 064 942 993	7 066 442 993	+ 123 754 330	+ 126 967 214	+1,78%	+1,83%
<i>sous-plafond</i>			7 679 000 000						7 679 000 000					
<i>sous-marge</i>			582 903 428						614 057 007					
6 Compensations	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.					p.m.	p.m.				
<i>plafond</i>			0						0					
<i>marge</i>			0						0					
Rubriques du CFP	161 360 856 808	140 862 315 595	153 307 848 781	143 152 453 114	-4,99%	+1,63%	- 563 616 022	-1 421 835 307	152 744 232 759	141 730 617 807	-8 616 624 049	+ 868 302 212	-5,34%	+0,62%
<i>instrument de flexibilité (3)</i>			123 966 698	45 700 000			- 25 111 438	- 45 700 000	98 855 260	0				
<i>marge globale pour engagements</i>			543 000 000						543 000 000					
<i>plafond</i>			154 738 000 000	144 685 000 000					154 738 000 000	144 685 000 000				
<i>marge (2)</i>			2 097 117 917	1 578 246 886			- 25 111 438	- 45 700 000	2 635 622 501	2 954 382 193				
Crédits en % du RNB (4)(5)	1,15%	1,01%	1,04%	0,97%			0,00%	-0,01%	1,04%	0,96%				

(1) Ce montant, résultant de l'arrondi des calculs du sous-plafond et du transfert net, est exclu lors du calcul de la sous-marge.

(2) Ces montants sont calculés sans tenir compte des crédits pour instruments spéciaux (réserve pour aides d'urgence, FEM, FSUE).

(3) Ce montant sert à compléter le financement de la relocalisation temporaire et exceptionnelle sur deux ans, depuis l'Italie et la Grèce, États membres situés en première ligne, vers d'autres États membres, de 40 000 personnes ayant manifestement besoin d'une protection internationale, en attendant l'adoption rapide des instruments nécessaires à la lumière des conclusions du Conseil européen de juin 2015, et notamment leur point 4 a) et b).

(4) Le RNB pour 2015 est basé sur les prévisions de RNB publiées après la réunion tenue le 19 mai 2014 par le Comité consultatif des ressources propres (CCRP).

(5) Le RNB pour 2016 est basé sur les prévisions de RNB publiées après la réunion tenue le 19 mai 2015 par le Comité consultatif des ressources propres (CCRP).

VENTILATION POUR "INSTRUMENTS SPÉCIAUX"

Description	1		2		2/1		3	4		4-1		4/1	
	Budget 2015 (BR n° 1/2015 à 5/2015 inclus)		PB 2016 (y compris LR n° 1/2016)		Différence (%)		Modifications du Conseil concernant le PB 2016 (y comp. LR 1/2016)	Position du Conseil sur le PB 2016 (y comp. LR 1/2016)		Différence (montant)		Différence (%)	
	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	Crédit	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p
Réserve d'aide d'urgence	303 000 000	150 000 000	309 000 000	309 000 000	+1,98%	+106,00%		309 000 000	309 000 000	+ 6 000 000	+ 159 000 000	+1,98%	+106,00%
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	162 365 000	25 000 000	165 612 000	30 000 000	+2,00%	+20,00%		165 612 000	30 000 000	+ 3 247 000	+ 5 000 000	+2,00%	+20,00%
Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)	116 505 850	243 230 818	50 000 000	50 000 000	-57,08%	-79,44%		50 000 000	50 000 000	- 66 505 850	- 193 230 818	-57,08%	-79,44%
Instruments spéciaux	581 870 850	418 230 818	524 612 000	389 000 000	-9,84%	-6,99%		524 612 000	389 000 000	- 57 258 850	- 29 230 818	-9,84%	-6,99%

MONTANTS GLOBAUX POUR "TOTAL DES DÉPENSES" DANS LES RUBRIQUES DU CFP ET "INSTRUMENTS SPÉCIAUX"

Description	1		2		2/1		3		4		4-1		4/1	
	Budget 2015 (BR n° 1/2015 à 5/2015 inclus)		PB 2016 (y compris LR n° 1/2016)		Différence (%)		Modifications du Conseil concernant le PB 2016 (y comp. LR 1/2016)		Position du Conseil sur le PB 2016 (y comp. LR 1/2016)		Différence (montant)		Différence (%)	
	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p
Rubriques du CFP	161 360 856 808	140 862 315 595	153 307 848 781	143 152 453 114	-4,99%	+1,63%	- 563 616 022	-1 421 835 307	152 744 232 759	141 730 617 807	-8 616 624 049	+ 868 302 212	-5,34%	+0,62%
Instruments spéciaux	581 870 850	418 230 818	524 612 000	389 000 000	-9,84%	-6,99%			524 612 000	389 000 000	- 57 258 850	- 29 230 818	-9,84%	-6,99%
Total général	161 942 727 658	141 280 546 413	153 832 460 781	143 541 453 114	-5,01%	+1,60%	- 563 616 022	-1 421 835 307	153 268 844 759	142 119 617 807	-8 673 882 899	+ 839 071 394	-5,36%	+0,59%
Crédits en % du RNB (1)(2)	1,16%	1,01%	1,05%	0,98%			0,00%	-0,01%	1,04%	0,97%				

(1) Le RNB pour 2015 est basé sur les prévisions de RNB publiées après la réunion tenue le 19 mai 2014 par le Comité consultatif des ressources propres (CCRP).

(2) Le RNB pour 2016 est basé sur les prévisions de RNB publiées après la réunion tenue le 19 mai 2015 par le Comité consultatif des ressources propres (CCRP).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Description	1		2		2/1		3	4		4-1		4/1	
	Budget 2015 (BR n° 1/2015 à 5/2015 inclus)		PB 2016 (y compris LR n° 1)		Différence (%)		Modifications du Conseil concernant le PB 2016 (y comp. LR 1/2016)	Position du Conseil sur le PB 2016 (y comp. LR 1/2016)		Différence (Montant)		Différence (%)	
	e/e	e/p	e/e	e/p	e/e	e/p	Crédit	e/e	e/p	e/e	e/p	e/e	e/p
Pensions et Écoles européennes	1 719 280 400	1 719 280 400	1 812 595 480	1 812 595 480	+5,43%	+5,43%		1 812 595 480	1 812 595 480	+ 93 315 080	+ 93 315 080	+5,43%	+5,43%
Pensions	1 559 377 435	1 559 377 435	1 640 510 000	1 640 510 000	+5,20%	+5,20%		1 640 510 000	1 640 510 000	+ 81 132 565	+ 81 132 565	+5,20%	+5,20%
<i>Pensions du personnel</i>	1 539 997 000	1 539 997 000	1 618 958 000	1 618 958 000	+5,13%	+5,13%		1 618 958 000	1 618 958 000	+ 78 961 000	+ 78 961 000	+5,13%	+5,13%
<i>Pensions des anciens membres</i>	19 380 435	19 380 435	21 552 000	21 552 000	+11,20%	+11,20%		21 552 000	21 552 000	+ 2 171 565	+ 2 171 565	+11,20%	+11,20%
Écoles européennes	159 902 965	159 902 965	172 085 480	172 085 480	+7,62%	+7,62%		172 085 480	172 085 480	+ 12 182 515	+ 12 182 515	+7,62%	+7,62%
Dépenses administratives des institutions	6 941 188 663	6 939 475 779	7 096 096 572	7 097 596 572	+2,23%	+2,28%	- 31 153 579	7 064 942 993	7 066 442 993	+ 123 754 330	+ 126 967 214	+1,78%	+1,83%
Section III - Commission	3 274 965 000	3 273 252 116	3 325 601 200	3 327 101 200	+1,55%	+1,65%	- 19 296 004	3 306 305 196	3 307 805 196	+ 31 340 196	+ 34 553 080	+0,96%	+1,06%
<i>Commission (hors offices)</i>	2 981 096 000	2 979 383 116	3 031 247 000	3 032 747 000	+1,68%	+1,79%	- 17 706 064	3 013 540 936	3 015 040 936	+ 32 444 936	+ 35 657 820	+1,09%	+1,20%
<i>Annexe 2 - Office des publications</i>	79 839 000	79 839 000	79 251 200	79 251 200	-0,74%	-0,74%	- 302 636	78 948 564	78 948 564	- 890 436	- 890 436	-1,12%	-1,12%
<i>Annexe 3 - Office européen de lutte antifraude</i>	57 746 000	57 746 000	59 055 000	59 055 000	+2,27%	+2,27%	- 355 980	58 699 020	58 699 020	+ 953 020	+ 953 020	+1,65%	+1,65%
<i>Annexe 4 - Office européen de sélection du personnel</i>	26 648 000	26 648 000	26 430 000	26 430 000	-0,82%	-0,82%	- 159 495	26 270 505	26 270 505	- 377 495	- 377 495	-1,42%	-1,42%
<i>Annexe 5 - Office de gestion et de liquidation des droits individuels</i>	37 025 000	37 025 000	37 520 000	37 520 000	+1,34%	+1,34%	- 222 260	37 297 740	37 297 740	+ 272 740	+ 272 740	+0,74%	+0,74%
<i>Annexe 6 - Office pour les infrastructures et la logistique — Bruxelles</i>	68 528 000	68 528 000	68 440 000	68 440 000	-0,13%	-0,13%	- 334 066	68 105 934	68 105 934	- 422 066	- 422 066	-0,62%	-0,62%
<i>Annexe 7 - Office pour les infrastructures et la logistique — Luxembourg</i>	24 083 000	24 083 000	23 658 000	23 658 000	-1,76%	-1,76%	- 215 503	23 442 497	23 442 497	- 640 503	- 640 503	-2,66%	-2,66%
Autres institutions	3 666 223 663	3 666 223 663	3 770 495 372	3 770 495 372	+2,84%	+2,84%	- 11 857 575	3 758 637 797	3 758 637 797	+ 92 414 134	+ 92 414 134	+2,52%	+2,52%
<i>Section I - Parlement européen</i>	1 794 729 112	1 794 729 112	1 838 448 600	1 838 448 600	+2,44%	+2,44%		1 838 448 600	1 838 448 600	+ 43 719 488	+ 43 719 488	+2,44%	+2,44%
<i>Section II - Conseil européen et Conseil</i>	541 791 500	541 791 500	545 054 000	545 054 000	+0,60%	+0,60%		545 054 000	545 054 000	+ 3 262 500	+ 3 262 500	+0,60%	+0,60%
<i>Section IV - Cour de justice de l'Union européenne</i>	357 062 000	357 062 000	377 866 000	377 866 000	+5,83%	+5,83%	- 1 994 000	375 872 000	375 872 000	+ 18 810 000	+ 18 810 000	+5,27%	+5,27%
<i>Section V - Cour des comptes</i>	132 906 000	132 906 000	135 487 100	135 487 100	+1,94%	+1,94%	- 1 125 000	134 362 100	134 362 100	+ 1 456 100	+ 1 456 100	+1,10%	+1,10%
<i>Section VI - Comité économique et social européen</i>	129 055 970	129 055 970	130 171 475	130 171 475	+0,86%	+0,86%	- 304 325	129 867 150	129 867 150	+ 811 180	+ 811 180	+0,63%	+0,63%
<i>Section VII - Comité des régions</i>	88 867 199	88 867 199	90 168 203	90 168 203	+1,46%	+1,46%	- 200 000	89 968 203	89 968 203	+ 1 101 004	+ 1 101 004	+1,24%	+1,24%
<i>Section VIII - Médiateur européen</i>	10 091 105	10 091 105	10 383 951	10 383 951	+2,90%	+2,90%	- 135 000	10 248 951	10 248 951	+ 157 846	+ 157 846	+1,56%	+1,56%
<i>Section IX - Contrôleur européen de la protection des données</i>	8 883 891	8 883 891	9 288 043	9 288 043	+4,55%	+4,55%	- 135 000	9 153 043	9 153 043	+ 269 152	+ 269 152	+3,03%	+3,03%
<i>Section X - Service européen pour l'action extérieure</i>	602 836 886	602 836 886	633 628 000	633 628 000	+5,11%	+5,11%	- 7 964 250	625 663 750	625 663 750	+ 22 826 864	+ 22 826 864	+3,79%	+3,79%
5 — Administration	8 660 469 063	8 658 756 179	8 908 692 052	8 910 192 052	+2,87%	+2,90%	- 31 153 579	8 877 538 473	8 879 038 473	+ 217 069 410	+ 220 282 294	+2,51%	+2,54%